

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation des conseillers communautaires à l'Association Syndicale
Libre – Quartier de Beaulieu à Monteux**

Monsieur Christian GROS, Président, rappelle à l'assemblée que par délibération N°DE/44/3.5/01.10.2013-13 en date du 1^{er} octobre 2013, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat a créé une Association Syndicale Libre qui a pour but de mettre en place une structure ad hoc de promotion et de gestion de l'éco quartier de Beaulieu à Monteux et a approuvé les statuts de la dite ASL.

« L'article 8 : Conseil des syndics » prévoit que celui-ci soit constitué d'un collègue privé et d'un collègue public. La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, gestionnaire de l'espace public, fait partie du collège public et à ce titre doit désigner 4 représentants.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur la désignation des 4 représentants de la Communauté de Communes au conseil des syndics de l'Association Syndicale Libre – Quartier de Beaulieu à Montoux.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à 27 Pour et 3 abstentions (Jacqueline BOUYAC, Pascal BONNIN et Robert IGOULEN)

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes au conseil des syndics de l'Association Syndicale Libre – Quartier de Beaulieu à Montoux cités ci-dessous :

- Maryline EYDOUX
- Pierre GABERT
- Michel TERRISSE
Thomas CONSTANTIN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

